

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

PROCES-VERBAL REVISE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE AVIS D'APPEL D'OFFRES N° T_DPET_95552

Objet du dossier d'appel à concurrence : Travaux de réalisation de onze Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi-Villages (11 SAEPmV) dans les départements des Collines, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou.

Référence de l'avis : avis n°016/24/PR/ANAEPMR/PRMP/ADPI/DPET/RPET/S-PRMP du 25 juin 2024

Source de financement : Budget National

<u>Imputations budgétaires</u>: lot 1: 077003014 (PRSECNSZC 77)

lot 2:077003007 (Tranche 3 PDAEP)

4

Octobre 2024

PROCES-VERBAL REVISE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Travaux de réalisation de onze Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi-Villages (11 SAEPmV) dans les départements des Collines, de l'Ouémé, du plateau et du Zou

Mode de passation : Appel d'offres

L'an deux mil vingt-quatre et le 23 octobre à 15 heures, dans la salle de réunion du 2^e étage du siège de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°032/2024/PR/ANAEPMR/PRMP/AD du 27 août 2024, portant mise en place de la commission ad'hoc d'ouverture et d'évaluation des offres, les personnes dont les noms suivent :

Président : Gnonnan Christian BODJRENOU, PRMP/ANAEPMR

Rapporteur : Ashley Byll EHOUN, SPM/ANAEPMR

• Membres:

Nom et Prénoms	Qualité	Administration	Adresses	Observations
BOGNINOU Roger	DAF	ANAEPMR	Tel: 97 76 54 48 Email: rbogninou@presidence.bj	Voix délibérante
DADJO Devincis Mathieu	DPET	ANAEPMR	Tel: 97 18 28 89 Email: ddajo@presidence.bj	Voix délibérante
KOUSSAKOU Téna Debora	RPET	ANAEPMR	Tel: 95 95 41 23 Email: tkoussakou@presidence.com	Voix délibérante
DJINADOU Rachade	SSSE	ANAEPMR	Tel: 97 72 40 95 Email: odjinadou@presidence.com	Voix délibérante

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Mode de passation	Appel d'offres
	Procédures
Lot 1 (OP-PI):	Intitulé: Travaux de réalisation de cinq Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages (5 SAEPmV) dans les départements de l'Ouémé et du Plateau

Procès-verbal d'attribution provisoire du marché relatif aux travaux de réalisation de onze Systèmes d'Approvisionnement en Eau





Justification	N/A
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°15-37/DNCMP/ CEA/DCMP-MDGL/2024 du 28 mai 2024

Soumissionnaire(s)

- GROUPEMENT ASPAC INTERNATIONAL/ VERGNET-HYDRO
- GROUPEMENT JULIUS BERGER/ FRANZETTI-BENIN
- CGCINT-BENIN
- ASI BF SA
- DAR ES SALAM

~			
Soum	ission	naires	écartés

Soumissionnaires écartes		
Soumissionnaires		
GROUPEMENT ASPAC INTERNATIONAL/ VERGNET-HYDRO		

A

3





	L'offre est jugée non conforme lors de l'examen de la conformité technique pour les motifs ci-après :		
	- le soumissionnaire n'a pas produit l'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) pour les tuyaux PVC de forages qui est une pièce éliminatoire conformément au Nota Bene de l'Annexe A-1-2- « Pièces nécessaires pour la conformité technique » ;		
GROUPEMENT JULIUS BERGER/ FRANZETTI- BENIN	l'organisation des travaux sur site n'est pas conforme aux exigences du DAO. En effet, le soumissionnaire n'a pas présenté l'organisation de l'exécution des travaux de chaque corps d'état ; ce qui ne permet pas d'apprécier l'ouverture simultanée de tous les sites du lot et la réalisation parallèle des travaux d'une part et la cohérence de l'affectation du personnel d'encadrement et d'exécution à la mise en œuvre des activités (Cf. critères éliminatoires d'évaluation des offres techniques à la clause IC30.2 des DPAO);		
	- le calendrier d'exécution des travaux n'est pas conforme aux exigences du DAO. En effet, les travaux de construction et équipement des stations de pompages ne figurent pas dans le planning. Seulement le réseau, les bornes fontaines et château d'eau sont décrits. Leur cohérence et leur articulation ainsi que leur échelonnement avec la réalisation des autres ouvrages composant un SAEPmV n'ont pu être appréciés (Cf. critères		
	éliminatoires d'évaluation des offres techniques à la clause IC30.2 des DPAO).		
CGCINT-BENIN	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour la raison suivante : le soumissionnaire a déposé un pli pour le lot 1. A l'issue de l'ouverture des plis, la Commission a constaté que le soumissionnaire a présenté deux (02) offres (lot n°1 et lot n°2) combinées en quatre (04) volumes pour l'offre technique et un (01) volume pour l'offre financière. Les offres ne sont pas présentées par lot comme requis par la clause 13 de l'avis d'appel d'offres et la clause IC 21.1 des DPAO.		
ASI BF SA	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour le motif suivant : le soumissionnaire est attributaire du lot n°2 mais ne remplit pas le critère de qualification relatif au chiffre d'affaires annuel moyen de construction pour cumuler les deux (02) lots.		
DAR ES SALAM	L'offre est jugée non conforme lors de l'examen de la conformité technique pour les motifs ci-après : - l'offre est jugée non conforme lors de l'examen de la conformité technique pour le motif que le soumissionnaire n'a pas produit l'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) pour les tuyaux PVC de forages qui est une pièce éliminatoire conformément au Nota Bene de l'Annexe A-1-2-		



« Pièces nécessaires pour la conformité technique » ; le calendrier d'exécution des travaux comporte des incohérences : (i) l'approvisionnement des tuyaux s'achève le 7e mois à compter de la date de démarrage alors que le dossier d'exécution fini le 6e mois, (ii) les travaux de forages finissent le mois 6 et les approvisionnements sont aussi achevés : ce qui n'est pas réaliste, (iii) la pose d'enduit étanche et mise en eau démarre le 4e mois alors que les travaux de la cuve s'achèvent pour les plus rapides à partir du 10e mois ; ce qui est incohérent (Cf. critères éliminatoires d'évaluation des offres techniques à la clause IC30.2 des DPAO). Attributaire Néant Nom: Montant proposé Néant Montant évalué Néant Principales dispositions permettant l'établissement du marché Travaux de réalisation de cinq Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages (5 SAEPmV) dans les départements de l'Ouémé et du Plateau, Objet du marché Lot n°1 (OP-PI) Néant Néant Prix

Délai d'exécution

(le cas échéant)

Variante

Autres

Part de sous-traitance

compte (cas échéant)

pris

Dix-huit (18) mois

Néant

Néant

Néant

A

Lot N°2 (CPZ-PI):	Intitulé: Travaux de réalisation de six Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages (6 SAEPmV) dans les départements des Collines, du Plateau et du Zou.		
	Procédures		
Mode de passation	Appel d'offres		
Justification	N/A		
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	1 A COLUMN		
	Soumissionnaire(s)		
GROUPEMEN'ASI BF SA	T ASPAC INTERNATIONAL/ VERGNET-HYDRO T JULIUS BERGER/ FRANZETTI-BENIN		
- ESOMIF SARL	Soumissionnaires écartés		
Soumissionnaires	Motifs		
	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour les raisons suivantes : • La lettre de soumission : le délai d'exécution n'est pas indiqué dans la lettre de soumission pour le lot n°1 et le lot n°2 comme requis dans le modèle de lettre de soumission.		
GROUPEMENT ASPAC INTERNATIONAL/ VERGNET-HYDRO	• Confirmation écrite datée, signée et cachetée habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat: pour les deux (02) lots, le Chef de file de groupement est ASPAC INTERNATIONAL d'après la lettre de groupement signée par les premiers responsables des membres du groupement (Monsieu Jacques MASSART pour ASPAC INTERNATIONAL et Monsieu Thierry BARBOTTE pour VERGNET-HYDRO SAS). Monsieu Alexandre DE WITTE, Directeur Commercial de ASPAC INTERNATIONAL a donné le pouvoir à Monsieur Thierry BARBOTTE Directeur Général de VERGNET HYDRO aux fins de représenter et d'agir au nom du groupement : ce dernier a délégué le pouvoir de signature ains		

au nom du groupement ; ce dernier a délégué le pouvoir de signature ainsi reçu à Monsieur Najib BENAZOUZ, signataire de l'offre. Il n'est pas fourni dans l'offre le pouvoir de signature signé par le premier responsable (Administrateur) de ASPAC INTERNATIONAL habilitant le Directeur Commercial de ASPAC INTERNATIONAL pour signer l'offre. Ce dernier a délégué à Monsieur Thierry BARBOTTE un pouvoir sans la preuve qu'il en est dépositaire ou détenteur.

Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté: pour les deux (02) lots, la signature et le cachet portés sur l'engagement ne sont pas en

	original mais scannés. Toute signature manuscrite perd sa nature dès qu'elle est scannée; en conséquence le document scanné portant cette signature n'est pas valide. L'engagement du soumissionnaire fourni dans l'offre n'est donc pas valide (confère l'avis n°2023-092/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 10 juillet 2023).		
GROUPEMENT JULIUS BERGER/ FRANZETTI- BENIN	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour non-conformité de la lettre de soumission du lot n°2. En effet, dans l'offre soumise pour le lot n°2, il est mis une lettre de soumission pour le lot n°1 et non pour le lot n°2.		
ESOMIF SARL	L'offre du soumissionnaire est rejetée pour les raisons suivantes : - la lettre de soumission n'est pas fournie ; - le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) n'est pas fourni ; le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) n'est pas fourni.		
	Attributaire		
Nom:	ASI BF SA		
Montant proposé	14 688 175 453 F CFA TTC		
Montant évalué	14 689 570 213 F CFA TTC		
Pri	ncipales dispositions permettant l'établi		
Objet du marché	Travaux de réalisation de six Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages (6 SAEPmV) dans les départements des Collines, du Plateau et du Zou. Lot n°2 (CPZ-PI)		
Prix	12 448 788 316 F CFA HTVA	14 689 570 213 F CFA TTC	
Délai d'exécution	Dix-huit (18) mois		
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant		
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant		
Autres	Néant		







Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot n°1 (OP-PI): Travaux de réalisation de cinq Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi- Villages (5 SAEPmV) dans les départements de	NEANT	NEANT
l'Ouémé et du Plateau. Lot n°2 (CPZ-PI): Travaux de réalisation de six Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Multi-	ASI BF SA	14 689 570 213 F CFA TTC
Villages (6 SAEPmV) dans les départements des Collines, du Plateau et du Zou.		

TOTAL: Quatorze milliards six cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent soixante-dix mille deux cent treize (14 689 570 213) francs CFA Toutes Taxes Comprises

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 57 minutes.

Fait à Cotonou, le 23 octobre 2024

Ont signé:

Le Président

Gnonnan Christian BODJRENOU

PRMP/ANAEPMR

Les membres

Devincis Mathieu DADJO

DPET/ANAEPMR

Rachade O. A. DJINADOU

Roger BOGNINOU

DAF/ANAEPMR

Le Rapporteur

Ashley Byll EHOUN

SPM/ANAEPMR

SSE/ANAEPMR

Téna Debora KOUSSAKOU

RPET/DPET/ANAEPMR